

## **AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

### **SEANCE PUBLIQUE**

**Le 05 Décembre 2022, à partir de 10 h 30**, il sera procédé en séance publique dans les bureaux de l'Agence Urbaine de Safi -Youssoufia sis à **Avenue Idriss 1<sup>ER</sup> Plateau Ville Nouvelle Safi B.P 55**, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix suivant :

<b>N° d'appel d'offres</b>	<b>Objet</b>	<b>Cautionnement provisoire</b>	<b>Estimation du coût TTC</b>	<b>Jour et heure d'ouverture des plis</b>
<b>11/2022/ AUSY</b>	Fourniture de logiciels - Lot unique-	3000,00 dh (Trois mille Dirhams)	153.000,00 dh (Cent cinquante-trois mille dirhams Toutes Taxes Comprises)	05 Décembre 2022 à 10H30

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré des bureaux du Service Equipement au siège de l'Agence Urbaine de Safi -Youssoufia, **sis à Safi avenue Idriss 1<sup>er</sup> ville nouvelle**. Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics : <http://www.marchéspublics.gov.ma> ou du site web de l'agence urbaine de Safi : <http://www.ausy.ma>.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement relatif aux marchés publics de l'Agence Urbaine de Safi.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28, 29 et 31 du Règlement précité.

Les concurrents peuvent :

- ❖ Soit déposer contre récépissé leur plis au service Equipement au siège de l'Agence Urbaine de Safi - Youssoufia, sis à Safi avenue Idriss 1<sup>er</sup> ville nouvelle.
- ❖ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- ❖ Soit transmis, par voie électronique, via le portail des marchés publics : <http://www.marchéspublics.gov.ma>, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 jourmada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- ❖ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues au règlement de consultation de l'appel d'offres.